

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/03/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mars 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT
Patrick TESSIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD

Secrétaire de séance : Jocelyne LANDRON

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

FINANCES

Budget principal

Taux d'imposition 2025

Philippe FORMENTEL expose :

Le Conseil municipal fixe les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS), la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière des propriétés non-bâties (TFPNB), selon les dispositions des articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts (CGI).

Il est proposé que le Conseil municipal active le levier fiscal de la manière suivante :

	2024	2025	
		Nouveaux taux	Augmentation du point
TFPB	37,84%	38,22%	0,37
TFPNB	51,74%	52,26%	0,52
THRS	17,22%	17,39%	0,17

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Finances du 11/03/2025.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition sur l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 52,26 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 17,39 %

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 27/03/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jocelyne LANDRON

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jocelyne Landron", written over a horizontal line.